



GERBEUR ELECTRIQUE / INITIALE

Formation permettant au chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite comme prévu par l'article R.4323-56 du code du travail et selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.



OBJECTIFS :

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des gerbeurs.
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité concernant la conduite des gerbeurs.
- Analyser la situation de travail.
- Prévenir sa hiérarchie si besoin.

PUBLIC VISÉ :

- Toute personne souhaitant être formée à la l'utilisation des gerbeurs en vue d'être autorisé à conduire.

EFFECTIF :

De 1 à 6 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de réussite au contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique.

TARIFS :

Pour un tarif en intra, nous contacter

PRÉREQUIS :

- Avoir 18 ans.
- Savoir lire.

DURÉE :

3,50 heures, soit 1 jour

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

- Remise d'un livret.

ACCES HANDICAPÉS :

Oui

PROCHAINE(S) SESSION(S) :

Pour connaître les prochaines dates, veuillez nous contacter au 41.02.10 ou à contact@afc-spm.com



DESCRIPTION :

PROGRAMME

THEORIE

- Connaissances générales.
- Technologie des gerbeurs.
- Les principaux types de gerbeurs.
- Notions élémentaires de physique.
- Stabilité des gerbeurs.
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs.
- Exploitation des gerbeurs.
- Vérifications d'usage des gerbeurs.

PRATIQUE

- Prise de poste et vérification.
- Conduite et manœuvres adaptées à l'entreprise.
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.